

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°25-DP055

Nature de l'acte : 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

Objet : Marché relatif à la gestion et l'exploitation de la déchèterie (Marché 202423) - Approbation de l'avenant n°01

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-8,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque que les crédits sont inscrits au budget,

VU l'acte d'engagement portant sur le marché cité en objet, notifié le 14 avril 2025, à l'entreprise Veolia Onyx Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 6 801 781,23 €HT ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 décembre 2025 ;

CONSIDERANT que le présent avenant vise à :

- Ajouter une prestation de mise en place d'une filière menuiserie usagées au sein de la déchèterie pour un montant estimé à 13 250,00 € HT sur la durée du marché ;
- Modifier l'indice d'indexation de la valeur de la reprise matière ferraille ;
- Ajuster des quantités estimées de certaines prestations avec les quantités réellement traitées ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un avenant n°01 pour prendre en considération ces modifications ;

CONSIDERANT que l'incidence financière de l'avenant n°01 est de – 3 425,00 € HT, soit une diminution de -0.05 % du montant initial du marché ; que le montant du marché est désormais de 6 798 366,23 € HT ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'avenant n°01 au marché de gestion et exploitation de la déchèterie (Marché 202423), pour un montant de – 3 425,00 € HT, et ayant pour objet les modifications précitées, tel que joint à la présente décision.

ARTICLE 2 : DE SIGNER ledit avenant n°01 et de prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le 22 décembre 2025

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le **23 DEC. 2025**
Publié le : **29 DEC. 2025**
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon – 184, rue Duguesclin 69003 LYON ou www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,
Patrick PERREARD





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes Terre Valsenhône
35, rue de la Poste
Châtillon en Michaille
01200 VALSERHONE

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Veolia-Onyx Auvergne Rhône Alpes
2/4 Avenue des Canuts
69120 VAULX EN VELIN

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

**Gestion et exploitation de la déchèterie
Marché 202423**

■ Date de la notification du marché public :14 avril 2025.....

■ Date de début du contrat : 15 avril 2025

■ Montant du marché public (hors PSE) :

▪ Montant HT : **6 801 781,23 €**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

1/ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières du présent marché prévoit une proactivité du prestataire dans l'instauration de nouvelles filières REP ainsi qu'un engagement de performance vers un taux de déchets valorisables dans la benne tout venant inférieur à 10%.

Dans ce cadre, le prestataire a proposé dans son offre, en piste de progrès, la mise en place d'une **filière menuiserie usagées** au sein de la déchèterie.

Ainsi, le BPU et le DQE initial sont annulés et remplacés par les BPU et DQE annexés au présent avenant, prenant en compte la mise en place de la filière menuiseries usagées comme suit :

Enlèvement, transport et traitement : 265 € HT/tonne

Cette prestation supplémentaire est en vigueur jusqu'à la mise en place de la REP opérationnelle sur ce flux.

2/ En outre, le Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoit une indexation de la valeur de la reprise matière ferraille selon l'indice Ferraille de Ramassage Centre-Sud Est publié par la Fédération Française de Distribution et la transformation des Métaux.

Cet indice n'est pas pertinent aux vues des matières valorisées. Il est convenu d'en changer pour la mercuriale Usine Nouvelle Q0623 - E1 - Région Centre-Sud-Est.

3/ Les annexes à l'Acte d'engagement mentionnent des TVA erronées. Cet avenant est l'occasion de rétablir les taux de TVA en vigueur.

Par ailleurs, les quantités des prix TRT-BDQ-NINC, TRI-BDQ-NINC et T-BDQ-NINC-TGAP sont diminuées de 7 200 à 7 150 afin d'être davantage en cohérence avec les quantités traitées.

Les autres dispositions restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : - **3 425,00 €**.
- % d'écart introduit par l'avenant : - **0,05 %**

Nouveau montant du marché public (hors PSE) :

- Montant HT : **6 798 366,23 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BERTINI Bruno Directeur Général Délégué ONYX ARA	Vaulx-en-Velin Le 18/12/2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

□ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

□ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

□ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)